

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025 A 18h15**

Nombre de membres en exercice : 22Présents : 16Votants : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Magali RAMIREZ, et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absents : M. Christophe REGNY, M. Salim DJELLAB et Mme Céline JANDARD.

Absents excusés : M. Jean-Pierre SAPT, Mme Laurence CHATEAU et Mme Béatrice DESPIERRE.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE, Mme Laurence CHATEAU à Mme Séverine BESSON et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2025.

Secrétaire de séance : M. Robert MATTONI.

*Ouverture de la séance à 18h21*

**1. Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2025 :**

Pour à l'unanimité.

**2. Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :**

**-Par arrêté du Maire** : Depuis le Conseil municipal du 20 octobre 2025, la délégation de compétence d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, a été utilisée 1 fois (n° 25.43).

⇒ décision de non-préemption pour la demande suivante :

**N° 25.43 :**

Vu la demande présentée le 10 octobre 2025 par Maître Christelle RIOTTE-BERTRAND, Notaire à RIORGES (Loire), 1654 rue de Saint Romain, concernant la parcelle de terrain ci-dessous indiquée :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
BA	19	377 rue du Tacot	16 a 72 ca

La délégation de compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget a été utilisée :

**- Par signature directe :**

date de la décision	type de marché	Objet	Société ou entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
27/10/2025	S	Espaces verts : Plantation d'un chêne rouge.	LES JARDINS DE LA CÔTE	954,54	1 050,00
04/11/2025	S	Espaces verts : Remplacement pneus avant du tracteur Kubota M6040.	P.M.A Perreux Motoculture	1 506,00	1 807,20
03/11/2025	S	Services techniques : Formation manipulation extincteurs.	OPERATION PREVENTION SECURITE	650,00	780,00
12/11/2025	T	Voirie : Sécurisation carrefour RD8/RD39.	EIFFAGE ROUTE	3 426,20	4 111,44
28/10/2025	S	Salle des Associations : Réparation d'un vidéoprojecteur ACER.	MIDANE SPECTACLES	695,80	834,96
03/11/2025	T	Salle ERA : Pose de trois vitrages.	BARD ETS	1 125,63	1 350,76
03/11/2025	T	Gendarmerie : Remplacement bloc gaz chaudière.	SNEF	444,49	533,39
18/11/2025	F	Mairie : 4 chalets en bois (décorations).	OVE FONDATION	500,00	600,00
			TOTAL	9 302,66	11 067,75

## Autres décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

20/10/2025	Contrats d'entretien annuel des chaudières de la salle "accueil-amitié" et de la salle ERA. <b>Décision n° 25.44</b>	<i>Montant forfaitaire annuel : 338,76 € TTC pour la salle "accueil-amitié" et 200,35 € TTC pour la salle ERA</i>
27/10/2025	Updéjeuner - Acceptation ristourne Millésime 2024 périmés. <b>Décision n° 25.45</b>	<i>Recette de 373,12 €</i>
12/11/2025	Convention d'occupation précaire du domaine public pour la station de lavage pour Vélos Tout Terrain. <b>Décision n° 25.46</b>	<i>Consentie à titre gratuit. Du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2028 inclus.</i>

### **3. FINANCES**

#### **3.1 Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du Budget annexe « Locations immobilières »**

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel, explique qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire pour payer l'étude réalisée par OFFICE SANTE d'un montant de 8 000 € HT et pour ajuster les dépenses investissements votées au budget primitif 2025 (- 90 287 €).

Elle rappelle que, pour financer les travaux 2025, une ligne de trésorerie de 204 713 € du budget général avait été prévue, il est proposé de la supprimer (écritures en dépense et en recette).

L'emprunt prévisionnel de 750 000 € permettant l'équilibre de la section d'investissement est ajusté (- 90 287 €). En conséquence, Madame GALLAND précise que le Maire réaffectera une partie de l'emprunt conclu avec le crédit mutuel à l'équilibre du budget général.

Elle rappelle également que ce budget est assujetti à la TVA (les montants sont donc HT).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe Locations immobilières ;

Vu la décision budgétaire n°25.18 portant virement de crédit n°1 en date du 23 mai 2025 dans le budget annexe Locations immobilières ;

Vu la décision budgétaire n°25.29 portant virement de crédit n°2 en date du 30 juillet 2025 dans le budget annexe Locations immobilières ;

Considérant la présentation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Locations immobilières ;

#### **DECISION :**

- Adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe « Locations immobilières » par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

<b><i>RECETTES</i></b>	<b>Budget 2025</b>	<b>DM n°1</b>
75 - Autres produits de gestion courante	74 620,49	
<b><i>Recettes réelles de fonctionnement</i></b>	<b>74 620,49</b>	<b>0,00</b>
002 – Excédent de fonctionnement reporté	45,51	
<b><i>Total des recettes de fonctionnement</i></b>	<b>74 665,00</b>	<b>0,00</b>

<b><i>DEPENSES</i></b>	<b>Budget 2025</b>	<b>DM n°1</b>
011 - Charges à caractère général	14 665,00	8 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		
66 - Charges financières	15 000,00	-8 000,00
67 - Charges exceptionnelles		
<b><i>Dépenses réelles de fonctionnement</i></b>	<b>29 665,00</b>	<b>29 665,00</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	45 000,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement		
<b><i>Total des dépenses de fonctionnement</i></b>	<b>74 665,00</b>	<b>0,00</b>

## Section d'investissement :

### **DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé chapitre</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>DM n°1</b>
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	-
Chap. 23	Immobilisations en cours	97 587,00	- 90 287,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	13 700,00	
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilés	887 713,00	- 204 713,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>- 295 000,00</b>

### **RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé chapitre</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>DM n°1</b>
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	954 713,76	- 295 000,00
Chap. 001	Excédent d'investissement reporté	286,24	
Chap. 040	Opérations d'ordre entre section	45 000,00	
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>- 295 000,00</b>

- Autoriser le Maire à rembourser l'avance de trésorerie de l'exercice 2024 faite par le Budget général pour un montant de 643 000 €.

► POUR à l'unanimité.

### **3.2 Approbation de la décision modificative n° 4 du budget primitif de l'exercice 2025 du Budget Général**

**N° 2025-11-13/02**

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel présente le projet de décision modificative n°4 du budget primitif de l'exercice 2025 qui porte sur des ajustements en section d'investissement.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

#### **Dépenses :**

- Réserves foncières : crédits supplémentaires de 315 613 €.
- Travaux sur un nombre plus conséquent de concessions au cimetière : + 6 600 € (Budgété 12 000 €, facture de 18 600 €)
- Crédits non utilisés pour le centre technique municipal : l'aménagement de la plateforme ne sera pas réalisé (- 24 000 €)
- Voiries communales :
  - Crédits non budgétés : contribution à ENEDIS pour le n°265 rue de l'annexe (5 500 €), enrobé à chaud rue Caporal Goutaudier (25 000 €), travaux de marquage au sol (8 000 €), plantations d'arbres (2 000 €).
  - Crédits non utilisés : les travaux au chemin de Frezet ont pu être intégrés dans l'enveloppe ouverte pour les travaux de voirie 2025 (- 30 000 €)
  - Crédits réaffectés à l'opération n°320 pour la réhabilitation du chemin côté jardin Préfol (- 9 500 €)
- Jardin Préfol et ses abords : en plus des crédits réaffectés, il est prévu l'achat d'un arbre pour le remplacement du marronnier (1 500 €).
- Complexe sportif : un ajustement de 22 100 € pour l'étude de restructuration en matériau stabilisé des terrains de football (budgété : 5 000 €, contrat de 12 100 €) et pour la réhabilitation du terrain de boules (budgété : 7 000 €, contrat de 21 300 €).
- Frais d'études et révision du PLU : crédits non utilisés (-30 000 €).
- Suppression de l'avance de trésorerie prévue au budget primitif pour financer les travaux de l'espace santé (- 204 713 €). L'emprunt conclu avec le Crédit Mutuel permet de rembourser l'avance de trésorerie faite en 2024 et de financer les travaux qui seront réalisés cette année.

## Recettes

- Subventions :
  - CNRACL : pour l'achat en 2024 de l'autolaveuse - salle ERA (3 000 €).
  - Région : pour les Jeux inclusifs au Jardin Préfol (15 000 €)
  - Département de la Loire : au titre des amendes de police pour l'aménagement sécuritaire de la route départementale de Saint Romain (10 000 €) ; ajustement de l'enveloppe de solidarité 2025 (- 23 470 €)
- Fonds de concours et dotations : écritures de régularisation (- 4 619,50 € et 95,50 €)
- Emprunts : + 100 000 €.

**Opérations d'ordre** (chapitre 041) : écritures comptables de 10 000 € en dépenses et en recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°2025-02-24/05 du Conseil municipal du 24 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget général ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2025-04-07/01 du 7 avril 2025, n°2025-07-07/01 du 7 juillet 2025 et n°2025-09-15/02 du 15 septembre 2025 approuvant les décisions modificatives n°1, 2 et 3 du budget général ;

Vu les décisions n° 25-13 du 16 avril 2025, n°25-24 bis du 30 juin 2025 et n°25-43 du 15 octobre 2025 approuvant les décisions budgétaires n°1, n°2 et n°3 portant virement de crédit de chapitre à chapitre du budget général ;

### DECISION :

- Adopter la décision modificative n°4 du budget primitif général de l'exercice 2025 par chapitre et chapitre-opération en section d'investissement comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	Budget Primitif 2025	Décisions modificatives	DM 4
282	Réserves foncières diverses	473 787,00	186 700,00	315 613,00
296	Ecoles et activités périscolaires	180 000,00		
297	Autres bâtiments et cimetières	29 531,44		6 600,00
313	Centre technique municipal	55 605,20		-24 000,00
316	Mobiliers urbains	65 000,00		
317	Voiries communales et rurales	218 803,66		1 000,00
320	Jardin Préfol - travaux aménagements et abords	0,00		11 000,00
321	Bâtiment mairie	97 522,54		
334	Terrains de tennis	7 926,00		
335	Salle de loisirs et culturelle La Parenthèse	3 000,00		
336	Complexe sportif	75 376,32		22 100,00
342	Défense incendie	2 000,00		
346	Maison des associations	16 000,00		
351	Aménagement ALSH	1 072 294,80		
352	Extension restaurant scolaire	37 516,18		
357	Aménagement sécuritaire route de St Romain	172 783,93	46 000,00	
360	Agrandissement salle ERA	147 882,31		
361	Installation d'un système de vidéosurveillance publique	132 396,08		
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	95 000,00		-30 000,00
Chap. 204	Subventions d'investissement versées	119 812,69	-32 275,00	
Chap. 13	Subventions reçues (régul)		7 275,00	
Chap. 27	Autres immobilisations financières	204 713,00		-204 713,00

Chap. 16	Remboursement capital de la dette	136 048,85		
	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>3 343 000,00</b>	<b>207 700,00</b>	<b>97 600,00</b>
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	15 000,00	28 000,00	
Chap. 041	Opération d'ordre dans la section d'investissement	14 000,00	55 000,00	10 000,00
<b>Total général</b>		<b>3 272 000,00</b>	<b>290 700,00</b>	<b>107 600,00</b>

#### **RECETTES**

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	Budget Primitif 2025	Décisions modificatives	DM 4
282	Réserves foncières diverses	360,00		
295	Eglise	9 470,00		- 2 470,00
296	Ecole & activités périscolaires	5 099,00		- 1 890,00
297	Autres bâtiments et cimetière	3 963,00		- 1 330,00
313	Centre technique municipal	7 855,00		- 6 355,00
316	Mobiliers Urbains	0,00		15 000,00
317	Voiries communales et rurales	39 013,00		
321	Bâtiment mairie	1 042,00		
335	Salle la Parenthèse	1 285,00		- 1 285,00
336	Complexe sportif	43 920,00		- 7 140,00
346	Maison des associations	3 215,00		- 2 215,00
351	Aménagement ALSH	294 222,00	- 214 222,00	
352	Extension restaurant scolaire	279 764,00	- 95 488,00	
357	Aménagement sécuritaire route de St Romain			10 000,00
360	Salle ERA	40 000,00		
Chap. 13	Autres Subventions d'investissement reçues	38 109,94		- 4 619,50
<b>Chap.13</b>	<b>Total subventions d'investissement reçues</b>	<b>767 317,94</b>	<b>-309 710,00</b>	<b>- 2 304,50</b>
Chap. 10	Dotations	671 733,68		- 95,50
Chap. 16	Emprunts	450 000,00		100 000,00
Chap.27	Autres immobilisations financières	643 000,00		
Chap. 024	Cessions	0,00	160 500,00	
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	290 000,00	381 910,00	
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	285 000,00	3 000,00	
Chap. 041	Opération d'ordre dans la section d'investissement	14 000,00	55 000,00	10 000,00
Chap. 001	Résultat d'investissement 2024	250 948,38		
<b>Total général</b>		<b>3 372 000,00</b>	<b>290 700,00</b>	<b>107 600,00</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES	Budget Primitif 2025	Décisions modificatives	DM 4
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	122 000,00		
013 - Atténuations de charges	18 442,36		
73 - Impôts et taxes	2 010 000,00	39 000,00	

74 - Dotations et participations	473 000,00	317 904,00	
75 - Autres produits de gestion courante	193 900,00		
76 - Produits financiers	5,00		
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 817 347,36</b>	<b>356 904,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Opérations d'ordre	15 000,00	28 000,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2024	380 652,64	6,00	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 213 000,00</b>	<b>384 910,00</b>	<b>0,00</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>	<b>Décisions modificatives</b>	<b>DM 4</b>
011 - Charges à caractère général	928 380,00		
012 - Charges de personnels	1 370 000,00		
014 - Atténuations de produits	20 000,00		
65 - Autres charges de fonctionnement	240 620,00		
66 - Charges financières	78 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 638 000,00</b>		<b>0,00</b>
042 - Opérations d'ordre	285 000,00	3 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	290 000,00	381 910,00	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 213 000,00</b>	<b>384 910,00</b>	<b>0,00</b>

- Approuver une subvention d'équilibre qui sera ajustée en fonction du besoin au budget annexe Locations immobilières d'un montant maximal de 36 620 €.

►POUR à l'unanimité

*Sortie de Madame Monique REMONET à 18h36*

*Présents : 15*

*Votants : 18*

**4- Attribution d'une subvention au Comité de Jumelage Renaison Gruyères N° 2025-11-24/03**

Madame REMONET Monique se retire de la salle pour cette présente délibération.

Monsieur Jean-Pierre SAPT, Adjoint au Maire, délégué à la vie associative et aux bâtiments communaux, indique qu'une rencontre entre Renaison et Gruyères a eu lieu les 8 et 9 novembre 2025 à Nantua afin de redynamiser le jumelage entre nos deux communes.

Le Comité de Jumelage Renaison Gruyères a sollicité par courrier en date du 26 octobre 2025 la Commune pour obtenir une subvention.

Monsieur Jean-Pierre SAPT, invite l'assemblée délibérante à accorder une subvention exceptionnelle en 2025 au Comité de Jumelage Renaison Gruyères d'un montant de 500 € afin d'aider financièrement à la participation de la rencontre avec Gruyères.

DECISION :

- Décider d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité de Jumelage Renaison Gruyères.
- Dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget général 2025.

► POUR à l'unanimité

*Retour de Madame Monique REMONET à 18h38*

*Présents : 16*

*Votants : 19*

**5- CAF - Avenant à la convention de financement 2023-2026 – Bonus territoire CTG**

N° 2025-11-24/04

Madame Aurélie SIVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Education, Jeunesse, Culture, rappelle que la commune a conclu une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire

portant sur la subvention dite « prestation de service Accueil de Loisirs sans hébergement Périscolaire » et le cas échéant de la subvention dite bonification « Plan mercredi », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de ces prestations.

Le financement des Accueils de loisirs sans hébergement périscolaire, est complété par un nouveau dispositif le bonus « territoire CTG ». Celui-ci est attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités locales signataires avec la CAF d'une convention territoriale globale (CTG). Cette subvention de fonctionnement vise à :

- Favoriser le développement des structures et garantir un rééquilibrage territorial de l'offre de service à destination des territoires non couverts ;
- Favoriser la pérennité de l'offre existante en matière d'accueil de loisirs.

Le financement du bonus territoire CTG est accordé dans la limite de l'offre existante qui s'élève à 31 452 heures d'accueil. Le montant forfaitaire du bonus territoire CTG pour les heures existantes soutenues par la collectivité s'élève à 0.15 €/h. Madame SIVET précise que le total s'élève donc à environ 4 700 €.

Le montant forfaitaire est calculé par la CAF à partir du montant total du bonus territoire CTG ALSH Périscolaire, Extrascolaire, Accueil adolescents (offre existante + offre nouvelle) de l'année N-1 comptabilisé lors de la charge à payer / Nombre total d'heures d'accueil (Périscolaire, Extrascolaire, Accueil adolescents) soutenues par la collectivité et bénéficiant de la subvention au titre du régime général sur le territoire de compétence donné.

Le bonus territoire CTG est calculé sur la base des heures d'accueil.

Le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (subvention ALSH, bonus territoire CTG ALSH) ne dépasse pas un pourcentage des charges de l'ALSH communiqué dans l'annexe. En cas de dépassement, l'écrêtement se fera uniquement sur le montant du bonus territoire CTG.

Un avenant est proposé afin d'intégrer ce nouveau dispositif. Il prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Mme Aurélie SIVET invite le Conseil municipal à approuver les termes de l'avenant à la convention avec la CAF.

Vu la délibération n° 2023-01-30/05 en date du 30 janvier 2023 portant sur la convention CAF de financement 2023-2026 - Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) périscolaire et bonification « Plan mercredi ».

#### DECISION :

- Approuver l'avenant à la convention entre la commune et la CAF de la Loire portant sur le bonus territoire convention territoriale globale (CTG) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

#### ► POUR à l'unanimité

*Madame Aurélie SIVET précise que ce montant est versé tous les ans.*

## 6. ROANNAIS AGGLOMERATION

### 6.1 Ouverture des commerces le dimanche -Année 2026

N° 2025-11-24/05

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme, la domanialité, l'agriculture, le commerce et l'artisanat, sollicite l'avis du Conseil municipal quant à l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2026.

Elle explique que chaque Maire doit prendre un arrêté municipal, après avis conforme du Conseil municipal et de Roannais Agglomération. La question de l'ouverture des magasins le dimanche a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 6 novembre 2025 afin de proposer une position commune sur l'agglomération pour l'année 2026, conformément à la loi du 6 août 2015.

Mme Muriel MARCELLIN invite l'assemblée délibérante à valider les dates qui ont été proposées au Conseil communautaire, par une délibération concordante :

- Une ouverture le dimanche, en 2026, des commerces de détail non alimentaires, pour huit dates :

- le 11 janvier, pour les soldes d'hiver ;
  - le 28 juin, pour les soldes d'été ;
  - le 06 septembre, pour la braderie des Vitrines de Roanne ;
  - les 29 novembre 06, 13, 20 et 27 décembre, pour la période des fêtes de fin d'année.
- Une ouverture le dimanche, en 2026, des commerces automobiles pour cinq dates spécifiques :
- le 18 janvier ;
  - le 15 mars ;
  - le 14 juin ;
  - le 13 septembre ;
  - le 11 octobre.

Elle précise que les cinq dates se rapportant aux commerces automobiles ne s'ajoutent pas aux huit dates autorisées pour le commerce non alimentaire.

Vu l'arrêté préfectoral du 05 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu l'article L3132-26 du Code du Travail précisant les modalités de l'élargissement des possibilités d'ouverture des commerces le dimanche,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 6 novembre 2025,

Considérant que les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, peuvent bénéficier d'une autorisation d'ouverture certains dimanches,

Considérant qu'il appartient au Maire de la commune d'implantation du commerce d'autoriser par arrêté l'ouverture le dimanche, après avis du Conseil municipal,

Considérant que le nombre de dimanches travaillés ne peut excéder 12 par an, et que s'il excède 5, la décision du maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal dont la commune est membre,

Considérant que l'autorisation d'ouverture peut être précisée par branche d'activité, soit 12 jours pour le commerce de détail non alimentaire et 12 jours pour les commerces automobiles,

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante,

Considérant la concertation menée au mois de septembre 2025 avec les organisations professionnelles et syndicales,

Considérant le souhait des commerces de détail non alimentaires de se voir accorder huit dimanches,

Considérant le souhait des concessionnaires automobiles de se voir accorder cinq dimanches spécifiques,

#### DECISION :

- Donner un avis favorable pour l'ouverture le dimanche, en 2026, des commerces de détail non alimentaires, pour les huit dates suivantes :

- le 11 janvier, pour les soldes d'hiver ;
- le 28 juin, pour les soldes d'été ;
- le 06 septembre, pour la braderie des Vitrines de Roanne ;
- les 29 novembre 06, 13, 20 et 27 décembre, pour la période des fêtes de fin d'année.

- Donner un avis favorable, pour les commerces automobiles pour les cinq dates spécifiques suivantes :

- le 18 janvier ;
- le 15 mars ;
- le 14 juin ;
- le 13 septembre ;
- le 11 octobre.

- Préciser que les cinq dates se rapportant aux commerces automobiles ne s'ajoutent pas aux huit dates pour le commerce non alimentaire.

► POUR à l'unanimité.

## **6.2 Roannais Agglomération - Rapport annuel 2024 relatif au prix et à la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés**

**N° 2025-11-24/06**

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au Maire délégué à la voirie, la sécurité, les espaces verts et l'environnement, présente le rapport annuel 2024 de Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il rappelle que Roannais Agglomération a la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » et a transféré la compétence « traitement » au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais.

Le rapport de Roannais Agglomération présente les résultats de l'année 2024 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2023 et les années précédentes. Il se divise en six grandes parties :

- La présentation générale de la direction ;
- Une direction au service de l'usager ;
- Les projets phares de la direction menés en 2024 ;
- Les indicateurs techniques de la collecte ;
- Les indicateurs financiers ;
- Les perspectives 2025.

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

### **DECISION :**

- Prendre acte de la communication du rapport 2024 de Roannais Agglomération concernant le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

### **► Pour information.**

*Monsieur Frédéric GOUTAUDIER précise qu'il y a eu 53 680 tonnes de déchets collectées dont : pour les ordures ménagères : 15 137 t, pour les emballages et papiers : 6 453 t, pour le verre : 3600 t et au niveau des déchèteries : 21 700 t. Depuis 2010, l'enfouissement a baissé de 32.74%.*

*Roannais Agglomération souligne la nette amélioration des performances, résultat de la réorganisation du service et de la mobilisation des habitants. Toutefois, il faut poursuivre la sensibilisation pour réduire les erreurs de tri (20% de taux de refus en centre de tri) et réduire les apports professionnels en déchèterie.*

*L'année 2024 a également vu le déploiement du contrôle d'accès en déchèteries (badges et QR codes) et la mise en place du tri des biodéchets en zone urbaine et bourgs-centres.*

*Pour l'accès en déchèterie, il est question de limiter l'accès à 30 passages par an.*

*Tous flux confondus, le coût de fonctionnement de cette compétence OM s'élève à 115 € par habitant pour Roannais Agglomération.*

*Roanne est le plus gros collecteur du SEEDR. Pour rappel, le SEEDR compte 5 EPCI (Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, la COPLER, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable).*

*Un autre sujet est d'actualité, il s'agit du tri hors foyer, c'est-à-dire des poubelles dans les rues biflux.*

## **7. Questions diverses**

Prochain Conseil municipal : 15 décembre 2025.

- **COMPTES RENDUS DES ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS**

### **Sylvie GALLAND :**

Commission Finances – Personnel : mardi 25 novembre à 18h00.

### **Muriel MARCELLIN :**

Commission Urbanisme : jeudi 27 novembre à 18h00.

Commission Habitat à Roannais Agglomération : vendredi 28 novembre matin.

### **Aurélie SIVET :**

Commission Education Jeunesse : mercredi 17 décembre.

Remerciement à Cornelis Drost pour son investissement dans le projet du Conseil municipal d'enfants,  
La Tourte Renaisonaise, présentée samedi 22 novembre matin.

Didier PICARD :

Réunion groupe de travail « Plan canicule » : mercredi 26 novembre 9h00

Réunion de secteur du SIEL : jeudi 27 novembre à 19h00

Commission de sécurité pour ALDI et inauguration : mardi 2 décembre, l'ouverture aura lieu le 3 décembre.

La coupure du réseau cuivre est prévue fin décembre, mais il n'y a pas de date arrêtée connue.

Frédéric GOUTAUDIER :

Le 24 en fin d'après-midi, le Conseil municipal d'enfants a planté deux cerisiers.

Les façades de chalets réalisées par les jeunes de l'IME de Taron seront installées le jeudi 4 décembre.

Philippe GLATZ :

Une réunion a eu lieu avec la Roannaise de l'Eau sur le schéma de stratégie locale des risques d'inondation. Renaison n'est pas concernée. Cette réunion a été copilotée par la DDT, la Sous-Préfecture de Roanne et Roannaise de l'Eau.

Ce schéma ne devrait pas impacter le plan de prévention des risques et donc ne devrait pas non plus avoir trop d'impact sur la révision du PLU menée actuellement par la commune.

Monique REMONTET :

Concernant le Comité de Jumelage Renaison Gruyères, les deux comités et les deux municipalités sont motivées pour pérenniser et dynamiser le jumelage. Des objectifs ont été fixés, entre autres : une amélioration de la communication portant sur les manifestations des deux communes, l'organisation d'Olympiades qui pourraient motiver les jeunes à participer et permettraient de faire des rencontres, une remotivation de toutes nos associations (dans les 2 communes). Il pourrait aussi être envisagé une classe verte, voir avec les enseignants des deux communes.

Dates fixées à Gruyères : en 2026, rencontre les 5, 6 et 7 septembre dans des rencontres internationales d'Oldtimers : manifestation sur de vieux avions. En 2027, il faut noter qu'il y aura une grosse manifestation qui a lieu tous les 20 ans : la désalpe (quand les bêtes montent en Alpage).

Renaison est chargé d'organiser la rencontre en 2027.

En 2029 ce sera les 60 ans du Jumelage.

Le 7 février 2026 aura lieu le thé dansant du jumelage. Pour la Foire, Gruyères ne peut pas venir car c'est le passage de Saint Nicolas.

Carole SYLVESTRE :

Monsieur Auriol du Rotary Club rappelle qu'il y a une soirée organisée le 21 février 2026. Monsieur Jean-Pierre Sapt est excusé, elle demande si un autre élu peut se rendre à cet évènement.

Séance levée à 19h16.

*Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 15 décembre 2025.*

*Le Maire,  
Laurent BELUZE*



*Le Secrétaire de séance,  
Robert MATTONI*

